



Saint **Pierre** de **Chérennes**

Conseil municipal du mardi 14 mars 2023 Procès-verbal

- *Ordre du jour :*
 - . *Ouverture de la séance*
 - . *Vérification du quorum*
 - . *Désignation d'un (e) secrétaire de séance*
 - . *Approbation du procès-verbal de la séance du mardi 21 février 2023 – approuvé à l'unanimité*

Nombre membres : 11 En exercice : 11 Présents : 9
Date convocation : 06/03/23 - Date d'affichage : 06/03/23

Présents : Mmes et Mess. André ROMÉY, Patrice FEUGIER, Chantal ROZAND, Pascale GAUTRON, Damien DUBOUCHEZ-CHABERT, Patricia DHERBASSY, Violaine LAGIER, Camille PEYBERNES, Gilles GAILLARD,
Absents excusés : Christian GIROUD, Brigitte BRIEL
Secrétaire : Damien DUBOUCHEZ-CHABERT a été nommé.

Le conseil municipal s'est réuni pour approuver le compte de gestion établi par la Trésorerie, le compte administratif de l'année 2022 et pour voter le budget 2023.

1) Résultat du compte administratif 2022

En fonctionnement :

Dépenses réelles : 265 016.98 € Recettes réelles : 327 712.78 €
Résultat : 62 695.80 €

En investissement :

Dépenses réelles : 154 885.46 € Recettes réelles : 101 873.88 €

Résultat : - 53 011.58 € + report 2022 de + 2 655.42 € = -50 356.16 €
avec un reste à recevoir en subvention de + 75 251 €

Budget primitif 2023 : en fonctionnement.

Dépenses par chapitre	Voté	Recettes par chapitre	Voté
Charges à caractère général	98 100 €	Atténuations produits	100 €
Charges de personnel	114 030 €	Produits services	8 250 €
Atténuations de produits	27 000 €	Impôts et taxes	184 700 €
Autres charges de gestion	383 701.24 €	Dotations, participations	109 500 €
Dépenses imprévues	20 000 €	Autres produits de gestion	8 610 €
Charges financières	50 €	Produits financiers	10 €
Charges exceptionnelles	100 €	Produits exceptionnels	1 100 €
Virement à la section d'investissement	52 415.16 €	Résultat reporté	383 126.40 €
		Réserve pour investissements et trésorerie	
TOTAL des DEPENSES	695 396,40 €	TOTAL des RECETTES	695 396.40 €

En investissement :

Le budget s'élève à : 160 556,16 € en dépenses et recettes. Il prend en compte les programmes suivants :

- Mise en conformité de l'installation électrique à la salle polyvalente
- Mise en conformité du mur vers église : maçonnerie + clôture
- Pose de volets roulants mairie + une salle de classe + changement de fenêtres à la mairie
- Remplacement des luminaires de l'éclairage public en led
- Projet éducatif numérique école
- Mobilier : 1 table sur le terrain de jeux + divers
- Matériel : brouette + divers
- Paramétrage + formation logiciel cimetière
- Remplacement du grillage au tennis
- Remplacement de la main courante sur le terrain de foot
- Programme voirie : changement d'un tuyau au Saut du Loup, reprise d'une partie du chemin des Guinards détérioré, goudronnage chemin communal vers M. Dherbassy, réalisation d'une cuvette vers le chemin des Sapins pour évacuation des eaux de pluie dans un fossé

2) Taux des impôts locaux : pas de changement

- Taxe foncière (bâti) : 27.06 %
- Taxe foncière (non bâti) : 31.92 %
- Taxe d'habitation : 5.07 %
- **Taux des impôts locaux : pas de changement**

3) Les délibérations adoptées à l'unanimité des membres présents :

- Approbation du compte de gestion 2022
- Approbation du compte administratif 2022
- Affectation du résultat 2022
- Vote du budget 2023
- Vote des taux de fiscalité locale
- Demande de subvention pour équipement sportif auprès de la Région Auvergne
- Demande de subvention dans le cadre du FONDS VERT pour les luminaires
- Tarif pour les convives, amis participant au repas du 3^{ème} âge

4) Avis favorable pour la réalisation d'un atlas de la biodiversité avec le Parc du Vercors

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.